

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : du G. de Gaulle n° : 4 tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

POK d'un regard de collecteur

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 23/4/2018 Au : 4/5/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : **SOGEA EST BTP ETP REICHART**
 Rue Edouard Branly
 21 BP 60258
 67402 SARREBOURG Cedex

Personne responsable du chantier : MANUEL FREDERIC

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 73 90 07 20

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date : 17/04/2018

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Entreprise :

Date : 10/4/2018

Signature / cachet



Roland KLEIN

[Signature]

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui Oui, avec les restrictions suivantes : Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 17/04/2018.....

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN

[Signature]